

## ANNEXE 1

### Stratégie intégrée de développement territorial urbain

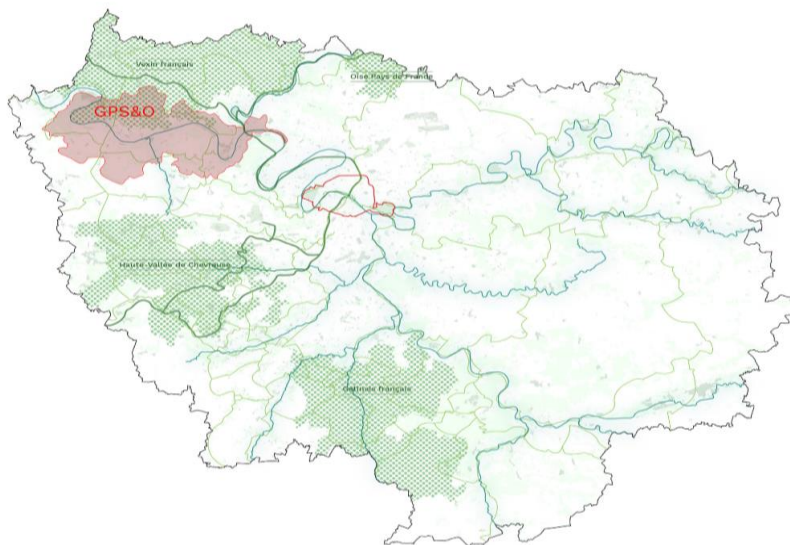
#### 1. Diagnostic territorial

##### 1.1 Présentation générale du territoire

##### Territoire multipolaire

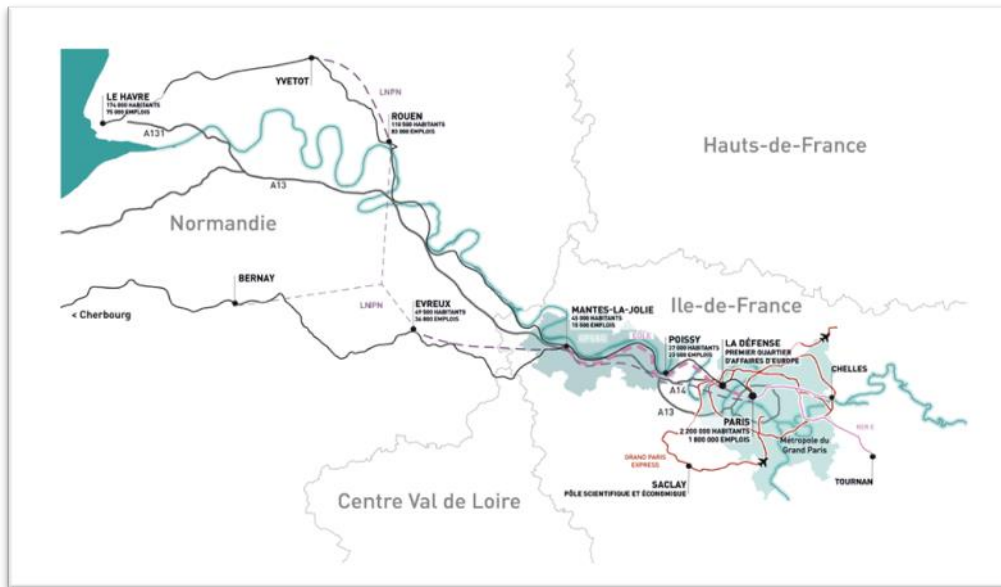
La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) provient de la fusion de six intercommunalités du nord du Département des Yvelines. Avec près de 421 000 habitants répartis sur un territoire de 500 km<sup>2</sup> (830 habitants/km<sup>2</sup>), cette entité administrative issue de la loi NOTRe, se caractérise par :

- **Une absence de centralité** : composée de 73 communes, la Communauté urbaine dispose de quatre pôles urbains (Mantes-la-Jolie/Limay, Les Mureaux/Meulan-en-Yvelines, Poissy, Conflans-Sainte-Honorine), de villes intermédiaires et de 45 communes rurales de moins de 2 500 habitants.



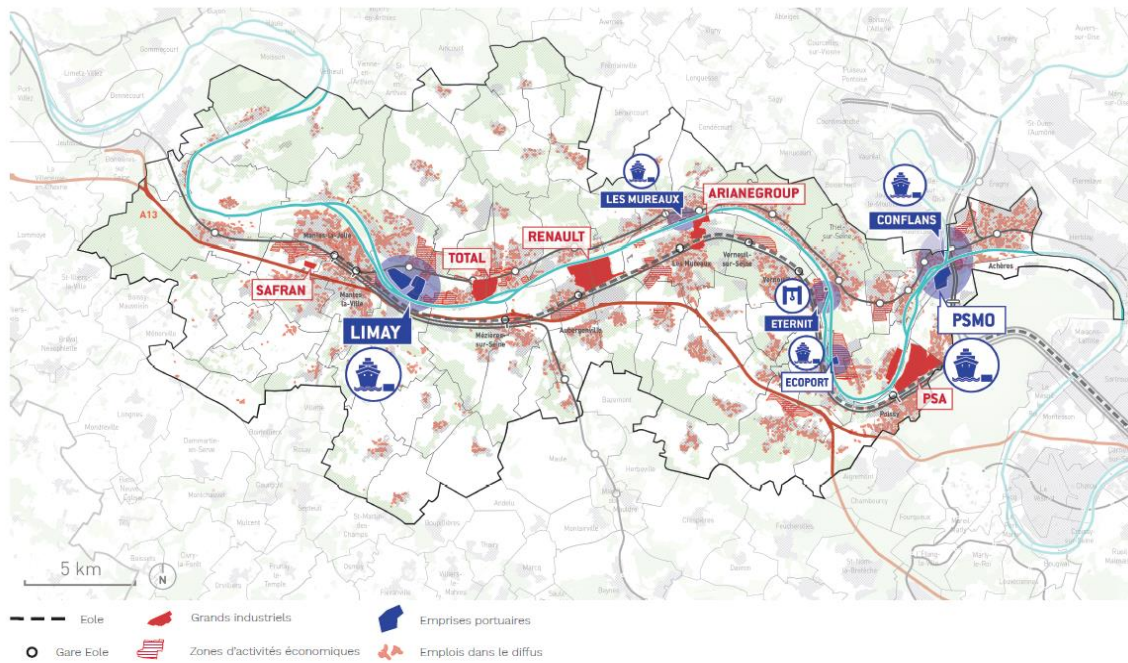
La communauté urbaine dans l'Île-de-France (source : City Linked)

- **Un espace adossé à une ville monde** : GPS&O se situe dans le système métropolitain Paris-Rouen-Le Havre, axe économique historique de développement du territoire. Relié au port du Havre et prochainement aux grands ports d'Europe du Nord avec l'arrivée du futur canal Seine-Nord-Europe, le territoire bénéficie d'échanges à l'échelle internationale. Il constitue ainsi un maillon important dans le dispositif fluviomaritime et logistique de l'axe Seine. À l'échelle régionale, le territoire de GPS&O se positionne parmi les plus attractifs d'Île-de-France pour capter les flux de développement provenant de Cergy-Pontoise et du quartier d'affaires La Défense, du fait de la liaison directe qu'offrira le futur RER E EOLE.



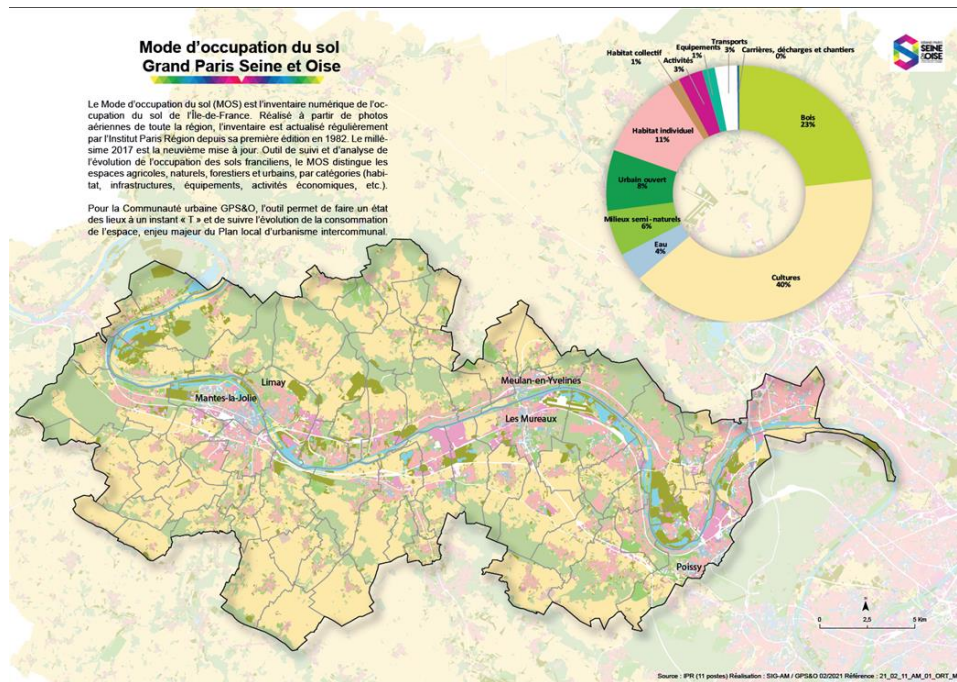
GPS&O, porte d'entrée nord-ouest du Grand Paris et point d'escale vers Le Havre (source : City Linked)

- **Un territoire façonné par le développement industriel** : le secteur industriel est encore très présent sur le territoire (il rassemble près de quatre emplois sur dix) et se structure autour des filières économiques de l'automobile (Renault à Flins, PSA à Poissy), l'aéronautique (Ariane Groupe aux Mureaux), l'éco-industrie (Véolia / Suez), l'éco-construction, la santé, et les services à la personne. Ce tissu industriel est en pleine mutation.



Tissu économique du territoire de GPS&O (source : City Linked)

- **Une relation de proximité forte entre ville et nature** : les grands espaces ouverts, agricoles et « naturels » (70% du territoire), associés à une accessibilité simple et rapide aux services qu'offrent les pôles urbains, créent des conditions de proximité inédites en Île-de-France. Fondateur de la qualité de vie, ce mélange ville-nature constitue un des éléments d'attractivité fort du territoire de GPS&O, tant résidentielle qu'économique, et à proximité directe de Paris.



### Caractéristiques du territoire

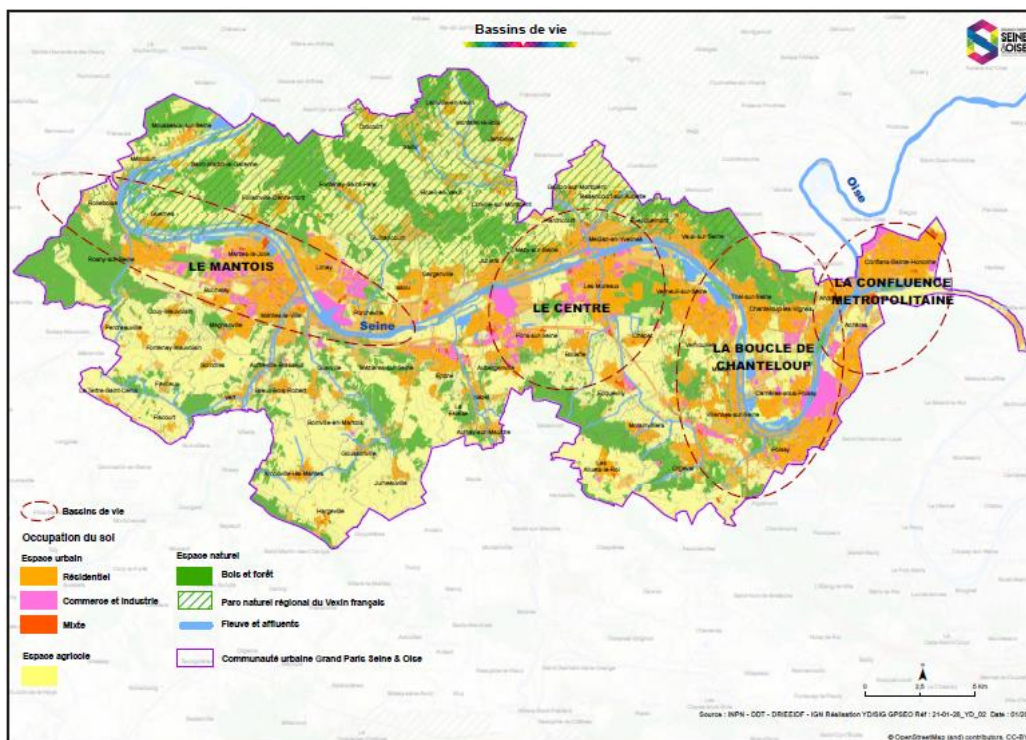
Grand Paris Seine et Oise se situe au sein de la grande couronne de la Région Île-de-France : il s'agit d'un territoire « métropolisé » dont la ville centre de référence (Paris) se situe à l'extérieur de son territoire. Au carrefour de la Normandie, au cœur de l'agglomération parisienne et à la confluence de la Seine et de l'Oise, (routes fluviales de l'Europe du Nord) et bientôt, rattaché à la dynamique de la métropole par l'arrivée du RER EOLE, GPS&O est un territoire central dans la structuration de flux de toutes natures à de multiples échelles (locale, régionale, nationale, internationale).

L'aménagement historique du territoire de GPS&O met en évidence une hiérarchie d'échelles. Aux communes urbaines structurantes avec une population de plus de 30 000 habitants, se juxtaposent des communes urbaines entre 8 000 et 30 000 habitants, des communes périurbaines entre 1 500 et 8 000 habitants et des communes rurales de moins de 2 500 habitants. L'ensemble fonctionne autour de bassins de vie locaux liés aux polarités commerciales développées à proximité des pôles urbains majeurs.

Quatre principaux bassins de vie du territoire structurent ainsi le territoire de GPS&O :

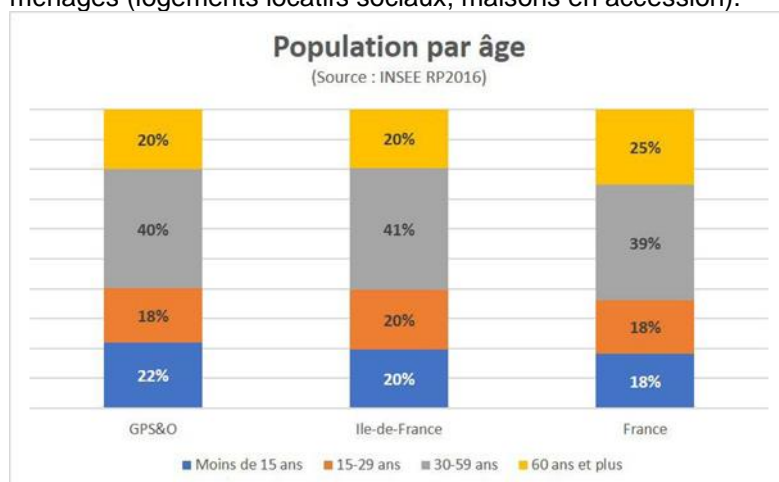
- Le Mantois, porte ouest métropolitaine : Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Limay, Porcheville
- Le centre du territoire : Aubergenville, Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux
- La boucle de Chanteloup : Poissy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes
- La confluence métropolitaine : Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Achères



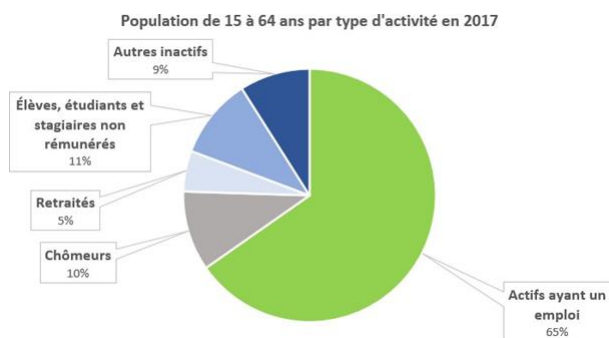


La population de GPS&O qui s'établit à près de 421 000 habitants (Insee 2019), est plus jeune que la population française (17,5%) et que celle d'Île-de-France (19,5%) avec une part des moins de 15 ans de 22% (21,4% en 2007), ce qui représente plus du cinquième des habitants. La part des retraités augmente également, elle passe de 16,2% en 2007 à 20,2% en 2017.

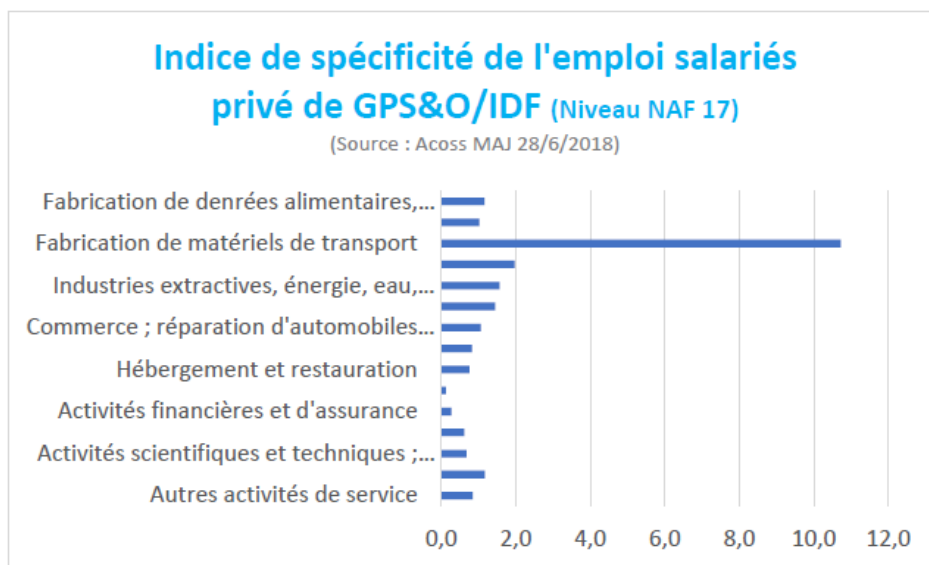
Même si la taille moyenne de ménages de GPS&O diminue plus fortement que dans le Département des Yvelines ou la région Ile-de-France, elle reste relativement élevée (2.57) grâce notamment à un peuplement plus familial et plus jeune, associé à une offre de logements correspondant à ces ménages (logements locatifs sociaux, maisons en accession).



Le taux d'activité des habitants de la tranche de 15-64 ans sur le territoire est de 65,3%, légèrement en-deçà de celui affiché par la région (63,7%) mais supérieur à celui de la France (66,8%). Près de la moitié des actifs qui habitent sur le territoire y travaillent (48%), ce qui correspond à la tendance régionale (47%). Près des 2/3 des emplois de GPS&O sont occupés par des actifs résidant sur le territoire (65%), soit une part bien supérieure à celle observée en Île-de-France (44%).



Le territoire rassemble plus de salariés dans le secteur privé avec les services portés par les activités liées à l'emploi, l'action sociale et le transport/entreposage. Le secteur de l'industrie reste le deuxième employeur après les services. Ce secteur constitue un marqueur du territoire, une spécificité avec sa forte proportion d'emplois industriels manufacturiers, notamment la fabrication de matériel de transport (automobile, aéronautique).



En ce qui concerne le commerce, la Communauté urbaine totalise 14 polarités commerciales à l'extérieur des noyaux urbains et dispose de trois pôles commerciaux périphériques structurants liés aux bassins de vie ouest, centre et est (Ouest Mantois, Flins-Aubergenville, 40 sous). Trois pôles intermédiaires complètent l'offre est et ouest, secteurs les plus denses en termes de population. Le territoire propose cinq pôles « relais » structurés autour d'une ou plusieurs surfaces alimentaires.

Le territoire de GPS&O a subi une forte crise de l'emploi (notamment industrielle) mais a réussi à maintenir une dynamique démographique solide et une progression des revenus. Ces derniers progressent beaucoup plus, et depuis longtemps, par la variation de ses retraités et des actifs qui viennent habiter sur le territoire ou par la variation de ses emplois.

Par ailleurs, le territoire de GPS&O compte 30 000 demandeurs d'emploi dont 22 000 de catégorie A (en 2017) avec de grandes disparités sur le territoire : de 8,9 % pour la zone d'emploi de Poissy (supérieur à celui des Yvelines 7,4 %) à 11,4 % pour la zone d'emploi de Mantes-la-Jolie (11,4 %) et avec des taux de chômage très élevés dans les quartiers politiques de la ville (QPV) : 30 % au Val Fourré à Mantes-la-Jolie et 35 % dans les QPV de la ville des Mureaux.

### Quartiers en politique de la ville (QPV) engagés dans des programmes de renouvellement urbain

La Communauté urbaine se caractérise par une large population de ménages modeste au sein de quartiers d'habitat social construits durant la période des « Trente Glorieuses » dans les pôles urbains du territoire. Ils ont fait l'objet de politiques importantes en matière de rénovation urbaine depuis trente ans. Ces quartiers d'habitat social présentent plusieurs caractéristiques qui les différencient des bassins d'habitations du reste du territoire.

Ils regroupent une population jeune bien que vieillissante. En 2018, 40% des habitats des QPV avaient moins de 25 ans, tandis que la part des plus de 60 ans était de 18%. Concernant la taille des ménages, dans la majorité des quartiers, le nombre de personnes par logement reste

significativement plus élevé que pour le reste de l'intercommunalité, avec en moyenne 2,9 personnes par ménages contre 2,3 sur GPS&O. La monoparentalité reste plus importante. En 2018 plus de 20% des ménages étaient monoparentaux, contre 12% à l'échelle de la Communauté urbaine. Ces familles sont généralement plus isolées et difficilement identifiables, si elles ne sollicitent pas les ressources locales. Leurs vulnérabilités sociales et économiques les exposent à un risque accru de décrochage social et professionnel.

Les difficultés rencontrées dans ces quartiers sont encore plus importantes pour les populations immigrées. 40% de la population étrangère de GPS&O vit dans ces quartiers. Ces populations rencontrent des difficultés à accéder à l'emploi, à la formation et au logement.

Le taux de pauvreté est important et en augmentation. En 2018, il se situait entre 26% et 45% selon les QPV, contre 15% à l'échelle de la Communauté urbaine (CU). Le taux de chômage y est plus important que sur le reste de l'intercommunalité. En 2018, il atteignait 33% contre 13% pour l'ensemble du territoire. De plus, 78% des actifs sont ouvriers ou employés et seulement 7% sont cadres. Le nombre de jeunes entre 16 et 25 ans non scolarisés n'est pas négligeable. Un tiers des jeunes sans emploi ni formation vivaient en QPV en 2018, alors que seulement 1/5 des 16-25 ans de GPS&O habitent ces quartiers.

La fracture numérique y est plus importante que sur le reste du territoire. Les habitants ne possèdent pas tous les outils d'accès au numérique ou rencontrent régulièrement des problèmes de connexion, lorsqu'ils en ont une.

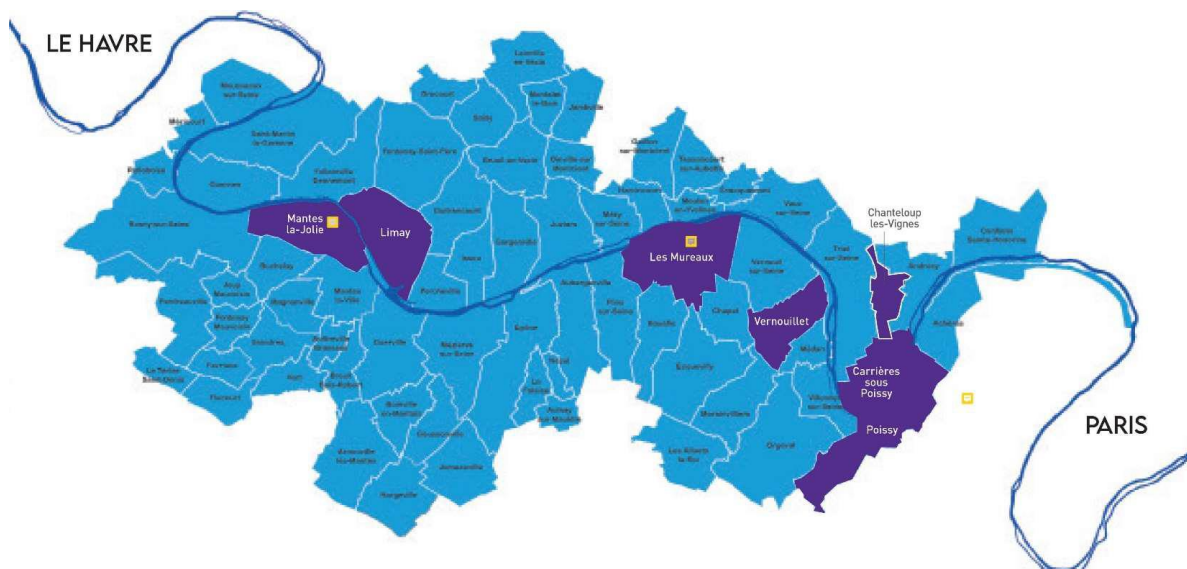
## Renouvellement urbain

Le territoire compte quatre quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé en 2014, deux d'intérêt national, les « Cinq Quartiers » aux Mureaux et le « Val Fourré » à Mantes-la-Jolie, et deux d'intérêts régional, la « Noé-Feucherets » à Chanteloup-les-Vignes et le « Centre-Sud » à Limay.

De plus, parmi les quartiers d'intérêt national, le quartier du Val-Fourré fait l'objet d'un projet d'innovation lauréat d'un PIA Ville durable et solidaire « innover dans les quartiers » ciblé autour de la question de l'eau.

Par ailleurs, trois communes ont également des projets de renouvellement urbain en dehors de ceux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : le quartier « Les Fleurs » à Carrières-sous-Poissy, la « Cité Du Parc » à Vernouillet, le quartier « Beauregard, Saint Exupéry » à Poissy.

Les sept projets de renouvellement urbain sont emblématiques de la politique de développement durable, de solidarité et de cohésion territoriale conduite par GPS&O.



Les projets de renouvellement urbain ont pour ambition de :

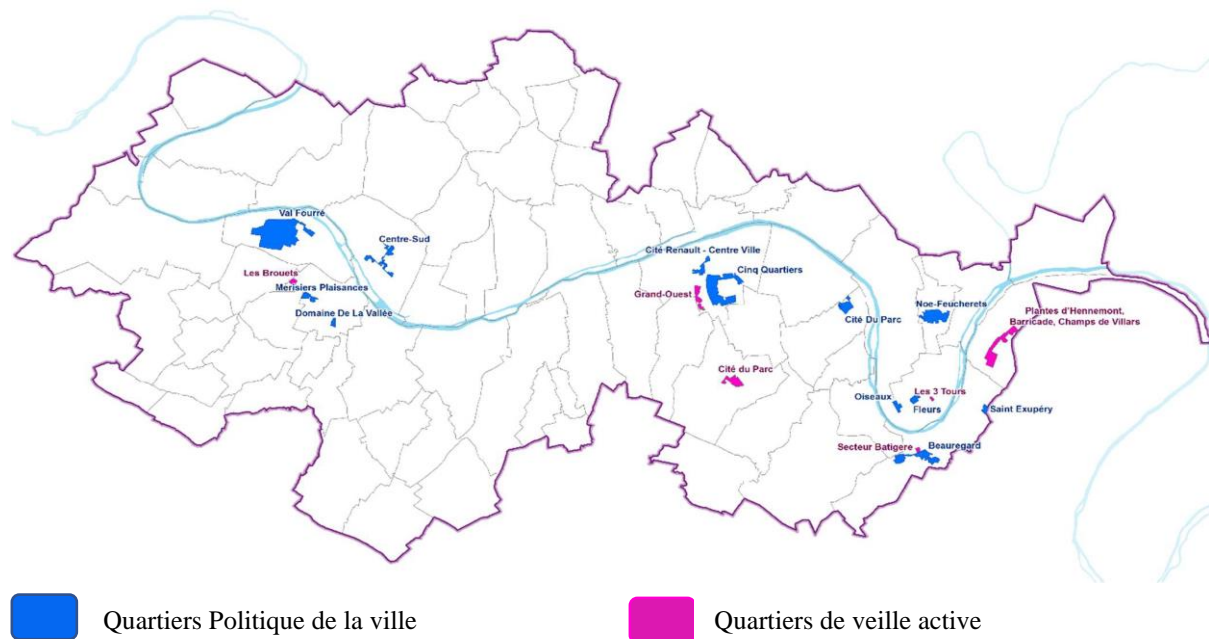
- Créer une nouvelle offre de logement de qualité et diversifiée ;
- Favoriser l'installation d'entreprises, de commerces et de consolider le potentiel de développement économique ;
- Installer des équipements et des services, d'adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines ;

- Créer des aménagements urbains de qualité, en anticipant les évolutions futures du quartier ;
- Renforcer l'ouverture du quartier et de faciliter la mobilité des habitants, en créant de nouvelles infrastructures de transports ;
- Contribuer à la transition écologique des quartiers en visant l'efficacité énergétique des bâtiments.

En lien avec les communes, la Communauté urbaine en tant que pilote des projets de rénovation urbaine assure la coordination des partenariats, des maîtrises d'ouvrage et des financeurs, garantit la qualité urbaine et architecturale des projets et des opérations, renforce des axes de travail sur la transition écologique et les logiques d'écoquartiers, accentue la stratégie de diversification du peuplement, accompagne et coordonne la stratégie de relogement, en lien avec la politique de l'habitat, garantit l'optimisation financière de projet global, enclenche le passage à l'opérationnel des opérations globales d'aménagement et notamment d'espaces publics communautaires.

### Politique de la ville et contrat de ville

La géographie prioritaire de GPS&O compte douze QPV (plus de 61 000 habitants) et six quartiers de veille active (près de 40 000 habitants). Dix communes du territoire sont concernées (dont quatre en opérations de revitalisation territorial - ORT) : Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Vernouillet, Achères et Ecquevilly.



### La géographie prioritaire de la politique de la ville de GPS&O

Les contrats de ville, conclus à l'échelle intercommunale, constituent le cadre unique de l'intervention des pouvoirs publics dans les QPV. Il s'appuie sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Le territoire de GPS&O est couvert par quatre contrats de ville pour la période 2015-2022 :

- Le contrat de ville de Mantes-la-Jolie (quartier prioritaire du Val Fourré), Mantes-la-Ville (quartiers prioritaires les Merisiers Plaisance et Domaine de la Vallée et quartier de veille les Brouets) et Limay (quartier prioritaire centre-sud) ;
- Le contrat de ville de Carrières-sous-Poissy (quartiers prioritaires les Fleurs et les Oiseaux), Chanteloup-les-Vignes (quartier prioritaire de la Noé-Feucherets) et Vernouillet (quartier prioritaire Cité du parc) ;
- Le contrat de ville de ville de Poissy (quartiers prioritaires Saint-Exupéry et Beauregard, quartier de veille secteur Batigère) et Achères (quartiers de veille : Plantes d'Hennemont, Barricades, Champs de Villars) ;
- Le contrat de ville des Mureaux (quartiers prioritaires les Cinq Quartiers et Cité Renault, quartier de veille Grand Ouest) et d'Ecquevilly (quartier de veille : le Parc).



Les enjeux et objectifs prioritaires fixés à partir de 2022 pour la politique de la ville de la Communauté urbaine consistent à construire un projet communautaire pour les territoires les plus vulnérables de l'agglomération, dans la perspective de préparer la fin des contrats de ville en 2023 et la signature d'un nouveau contrat à l'échelle du territoire en 2024, pour la période 2024-2027.

## **Mobilisation des programmes européens et diversité des politiques contractuelles**

### **Mobilisation ancienne des programmes européennes**

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise bénéficie depuis plus de 20 ans de programmes européens qui ont permis de :

- Conforter la stratégie d'intervention urbaine mais aussi de développer la mise en cohérence des projets conduits à plus grande échelle au titre du développement économique et social (programme d'initiative communautaire 1 et 2 ; programme urbain intégré à l'échelle de la Seine Aval de 2007-2013, conventions-cadre et convention de subvention globale 2007-2013 pour le FSE) ;
- Se positionner comme laboratoire du périurbain au service du développement de liens durables entre les espaces urbains, les espaces ruraux et leurs usagers (LEADER Seine Aval porté pour Association pour le développement d'une agriculture durable en Seine Aval (ADADSA) sur les périodes 2007-2013 et 2014-2020).

Sur la dernière période de programmation 2014-2020, la Communauté urbaine a été bénéficiaire d'un investissement territorial intégré dont le bilan est présenté en annexe de la candidature.

L'ensemble de ces programmes a permis de mobiliser plus de 60 M € sur le territoire et a démontré sa capacité à s'organiser au fil de son histoire, de l'évolution des politiques publiques ou de son organisation institutionnelle, pour répondre aux attendus des programmes européens.

### **Dispositifs liés à la cohésion sociale et territoriale et à la transition écologique**

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est aujourd'hui impliquée dans des politiques contractuelles, liées à la fois aux politiques de cohésion sociale et territoriale et à la transition écologique, qui ont vocation à s'articuler avec les orientations proposées dans le cadre de cet appel à candidature sur le volet urbain du programme régional. Ainsi au-delà des opérations de renouvellement urbain évoqués plus haut, la Communauté urbaine est impliquée dans :

#### *Des opérations de revitalisation du territoire et action cœur de ville*

Cinq communes ont été retenues dans le cadre du programme « Action cœur de ville » (ACV) : Mantes-La-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy. Dans la continuité de ce programme ORT propose une approche intercommunale. Ce nouveau dispositif permet d'assurer la cohérence entre les différentes stratégies locales de revitalisation des cœurs de ville, avec la stratégie territoriale globale communautaire et de disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant des différentes dimensions de la revitalisation (habitat, développement économique, mobilité, espaces publics et accessibilité).

#### *Des opérations « petites ville de demain »*

Trois communes ont été sélectionnées parmi près de 1000 communes à l'échelle nationale : Epône et Mézières-sur-Seine (dans une stratégie de développement urbain commune), et Rosny-sur-Seine.

Ce programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation de ces villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable et de transition écologique.

#### *Le dispositif « territoires d'industrie »*

Le territoire de la Communauté urbaine a été labélisé « Territoires d'Industrie » au sein du bassin d'emploi « Seine Aval ». Ce label permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de répondre à quatre enjeux : recruter, innover, attirer des projets et simplifier.

#### *Le contrat de relance et de transition écologique*

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé avec l'Etat le 10 novembre 2021, un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), à la suite de son approbation par le Conseil communautaire le 9 novembre 2021.



Le CRTE a vocation à présenter les orientations du territoire pour la période 2020-2026 et les projets communaux et communautaires en découlant, qui s'inscrivent dans les objectifs de la relance et de la transition écologique. 225 projets ont été ainsi recensés dont 140 relèvent de la transition écologique en lien avec la déclinaison du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Ce contrat a permis de créer un cadre de travail durable avec les services de l'Etat qui ouvre un espace de dialogue pour faciliter la mise en place des projets.

Il est envisagé en 2023 de déployer une conférence des financeurs élargie à de nombreux partenaires de façon à faciliter l'accès aux financements pour les projets du territoire émanant des communes et de la Communauté urbaine. Ainsi les projets issus du plan d'actions du futur ITI pourront bénéficier des effets de cette instance.

#### *Un contrat d'objectif territorial*

Signé par la Communauté urbaine en janvier 2022 pour une période de quatre ans, ce contrat va permettre de soutenir le référentiel Climat air énergie intégrant notamment l'atlas de la biodiversité, ainsi que la démarche autour de l'économie circulaire.

### **Grandes politiques européennes liées aux quatre thématiques**

Les grandes stratégies de l'UE s'inscrivent dans les thématiques de la numérisation, de la rénovation énergétique, de l'économie circulaire et de la biodiversité.

La stratégie « Une Europe adaptée à l'ère du numérique » vise à renforcer les compétences numériques des citoyens, la numérisation des services publics, faciliter le quotidien des citoyens grâce à l'outil numérique ou encore le renforcement de la protection et de l'accès aux données. Ces objectifs s'intègrent dans le projet de territoire de la Communauté urbaine, au titre de l'axe « Un territoire tourné vers la proximité », visant l'amélioration des services de proximité grâce à l'outil numérique.

Le Pacte vert ainsi que la Stratégie de l'UE pour la rénovation thermique vise à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier dans les pays membres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la réduction de la précarité énergétique ainsi que l'amélioration de la santé et du confort des citoyens. Ces objectifs correspondent aux priorités de l'orientation 2.6 du Programme Local d'Habitat Intercommunal (PLHI) « Réhabiliter et renouveler le parc social en faveur de l'intégration et l'attractivité des quartiers », ainsi qu'à celles de l'axe 1 du PCAET « Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique des bâtiments ».

Le Pacte vert, tout comme le New Bahaus européen, vise aussi le développement de modes de consommation plus durables, la prolongation de la durée de vie des objets ainsi que le réemploi. Ces axes s'inscrivent dans ceux de la Stratégie économie circulaire de la Communauté urbaine, ainsi que dans son Plan local de prévention des déchets.

Enfin, le Pacte vert et la Stratégie européenne pour la biodiversité ont pour objectif d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, de renforcer la protection des espèces, la restauration de la nature ou encore la réduction des impacts liés aux changements climatiques. Ces objectifs s'intègrent dans l'axe « Un territoire solidaire et engagé » du projet de territoire ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) - OAP Trame Verte et Bleue. Ces documents font de la préservation de la biodiversité du territoire, une priorité pour la Communauté urbaine.

## **1.2 Numérisation des territoires**

### **Contexte et grands enjeux**

Afin de répondre aux besoins et aux enjeux d'attractivité du territoire, le Département des Yvelines a, via le Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Numérique », mis en place une politique d'aménagement numérique ambitieuse pour le développement d'un réseau de fibre optique permettant l'accès à Internet *THD* pour toutes les collectivités adhérentes, dont fait partie la Communauté urbaine. Ce réseau permettra de desservir la totalité des foyers du territoire. De plus pour répondre aux besoins de connectivité, la Communauté urbaine déploie également des solutions de Wifi avec accès Internet gratuit dans les bâtiments communautaires accueillant du public. Elle a aussi pour projets d'équiper l'ensemble des gares Eole.

Le numérique infuse aujourd'hui tous les champs du quotidien, de la vie professionnelle et de la sphère familiale. La population est de plus en plus mobile et connectée et capable de travailler, consommer, créer et apprendre sur tout lieu et à tout moment. 91 % des Français utilisent des services en ligne. Les habitants, entreprises et acteurs du territoire ont des attentes fortes en matière

de connectivité et d'accès à l'ensemble des services et recherchent de plus en plus **d'autonomie dans leurs démarches administratives.**

Pour la Communauté urbaine la transformation numérique dans le déploiement de ses politiques publiques est devenue un enjeu social et politique majeur. Elle a la responsabilité de gérer les services d'intérêt collectif, la commune restant pour les habitants, la principale porte d'entrée sur tout ce qui touche au quotidien. La qualité des services à apporter aux usagers est fondamentale. La Communauté urbaine, pour y répondre, va déployer des outils numériques permettant de simplifier et d'optimiser les réponses apportées aux sollicitations. Les communes de la Communauté urbaine partagent cette nécessité de positionner l'usager au centre de leur réflexion dans le cadre de leurs compétences et leurs politiques spécifiques.

Le territoire de Grand Paris Seine & Oise est multipolaire, il est composé de villes, petites et moyennes, à taille humaine, pouvant offrir un cadre de vie de qualité avec un potentiel d'emploi. Elles sont aujourd'hui engagées, au côté de la Communauté urbaine, dans des projets de revitalisation au travers de différents programmes de rénovation urbaine comme les dispositifs Action Cœur de Ville ou Petites villes de demain ou des projets d'aménagement urbains. Dans le cadre de ces projets, le déploiement de tiers lieux peut être une réponse dans la mesure où ils permettent de créer de nouvelles centralités productrices d'activités et de services en réponse aux besoins spécifiques des habitants, tout en constituant des lieux de solidarité.

Depuis sa création en 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est engagée dans le cadre de sa politique de développement économique, à répondre aux besoins d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant de tout porteur - habitant ou travailleur - du territoire, ou attiré par son offre de service. Elle a engagé le déploiement de tiers-lieux collaboratifs, ouverts à la communauté d'entrepreneurs et aux porteurs de projets innovants du territoire. Un premier projet a été créé à Mantes-la-Jolie, des besoins émergent au centre et à l'est de l'intercommunalité (Mureaux et Achères-Conflans), d'où la nécessité de créer un maillage sur ces tiers lieux collaboratifs sur le territoire.

Le territoire de la Communauté urbaine ne bénéficie pas de pôle universitaire constitué, l'offre de formation du territoire est donc plutôt polarisée autour de filières de formation majoritairement professionnalisantes (bac +2 essentiellement dans les lycées de l'éducation nationale) à destination du public local. Au niveau des formations de l'enseignement supérieur :

- Une partie de l'offre se situe à Mantes-la-Jolie pour les formations technique à destination de l'industrie (IUT de Mantes-en-Yvelines et école d'ingénieur ISTY, deux composantes de l'université de Versailles Saint-Quentin) ;
- L'autre partie se situe aux Mureaux sur le secteur de la santé notamment au campus du centre hospitalier Meulan-les-Mureaux sur le site de Bêcheville. Il existe une dynamique des acteurs des domaines de la santé, du social et du médico-social, pour consolider ces formations.

## **Bilan AFOM**

### **Atouts**

- Un territoire bien équipé en matière de fibre optique.
- Une attente très forte de la part des habitants, entreprises et acteurs du territoire en matière de connectivité et de services numériques.
- Une volonté de la CU de déployer des outils numériques pour améliorer la qualité de service aux habitants, partagée par les communes.
- Des collectivités en capacité de se saisir de l'opportunité de déployer des tiers-lieux innovants comme outil de revitalisation des centre villes.
- La volonté de créer un maillage de tiers-lieux collaboratifs sur le territoire de la CU, accessible à la communauté des entreprises innovantes.
- Des acteurs de la santé, du social et du médicosocial mobilisés.

### **Faiblesses**

- Les différents secteurs du territoire n'ont pas le même niveau d'équipement.
- Une communauté urbaine hors normes, composée de 73 communes aux profils très différents, n'ayant pas les mêmes attentes en matière de services
- Le territoire ne dispose pas de pôle universitaire structuré.

### Opportunités

- La qualité des services de proximité est un des enjeux du projet de territoire de la Communauté urbaine.
- Des dispositifs pour faciliter la revitalisation des villes, en lien avec la CU (Petites villes de demain, Action cœur de ville).
- Création de liens avec les universités présentes sur le Département.

### Menaces

- Une fracture sociale qui peut induire une inégalité d'accès aux services numériques.
- Un territoire vaste et hétérogène avec des opérateurs privés tentés de développer la partie est du territoire, plus dense et plus attractive.
- Coût élevé du déploiement du réseau.

### Synergie interfonds

Les différents projets concernant la numérisation des territoires vont permettre de développer des complémentarités avec le FSE + :

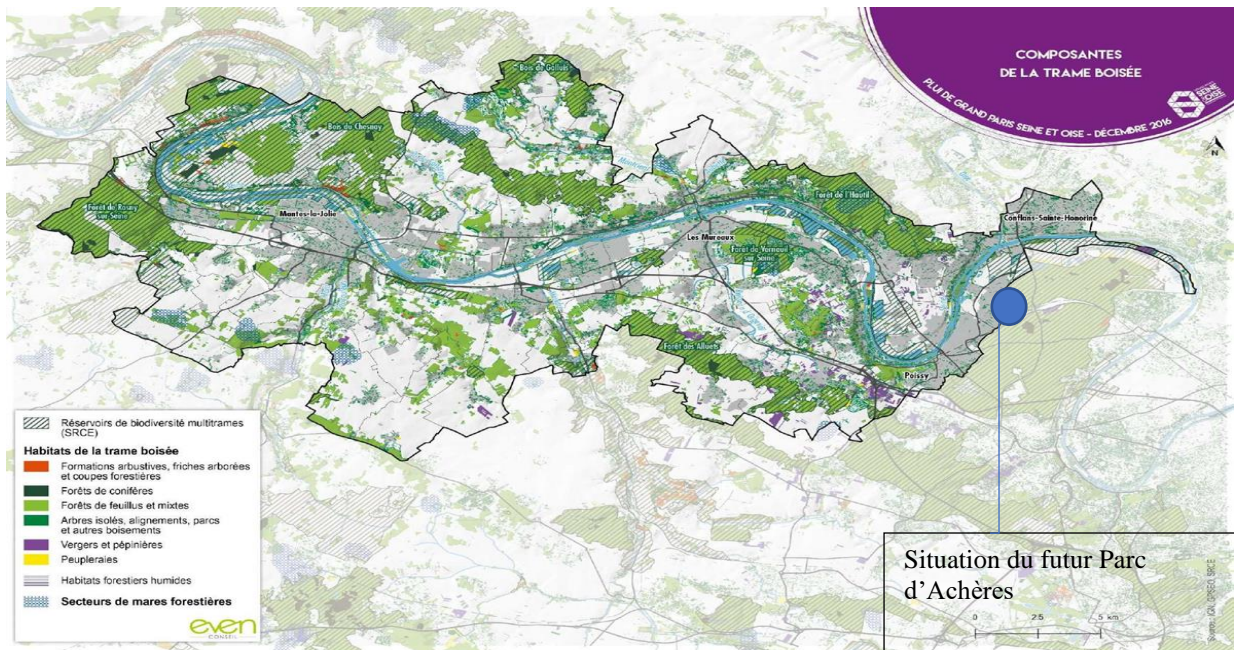
- Sur le volet formation : pour permettre une remise à niveau des candidats qui accéderont aux formations déployées sur le campus des métiers afin de remédier à leur faible niveau de qualification.
- Sur le volet de l'inclusion sociale du FSE porté par le Conseil départemental des Yvelines : pour le projet de la bibliothèque sans frontière, dans le cadre de la mise en place de chantiers d'insertion pour assurer la logistique des locaux de stockage basés à Epône.

## 1.3 Biodiversité

### Contexte et grands enjeux

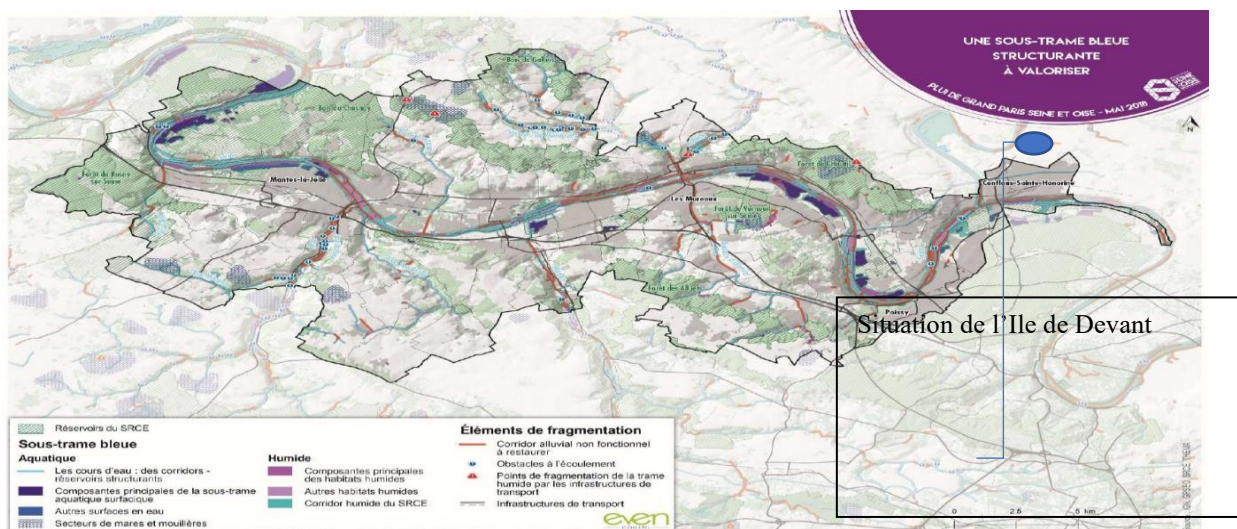
Une des particularités du territoire de la Communauté urbaine est qu'il est recouvert aux deux tiers par des espaces naturels et agricoles. Une partie de ces espaces, accueillant une faune et flore d'intérêt, sont considérés comme des réservoirs de biodiversité s'intégrant dans des continuités écologiques. Le territoire présente :

**Des espaces forestiers** : 25% du territoire est recouvert de massifs forestiers. Parmi les plus importants, le massif forestier du Vexin (intégré au Parc Naturel régional du Vexin (PNR) et classé comme réservoir de biodiversité), la Forêt de l'Hautail, la Forêt des Alluets ou encore la Forêt de Rosny-sur-Seine. Ces grandes forêts sont reliées, par des corridors fonctionnels, à d'autres espaces forestiers comme le Bois de Chesnay, le Bois de Gallus, la Forêt de Moisson, la Forêt de Verneuil-sur-Seine. Ce grand ensemble constitue la sous-trame boisée. Le parc d'Achères, situé à l'est du territoire s'intègre dans la sous-trame boisée et est constitué de plusieurs espèces floristiques et faunistiques d'intérêt.



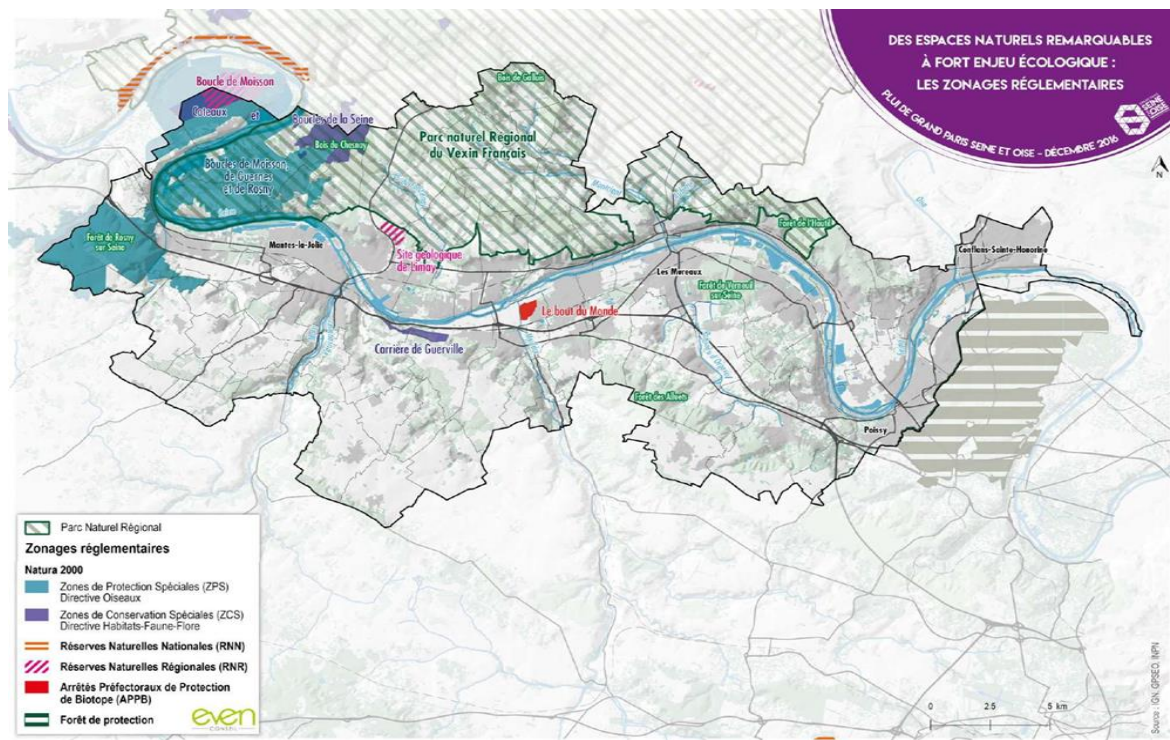
**Des zones agricoles :** de nombreuses zones agricoles sont présentes sur le territoire (16 049 ha), notamment au niveau du Mantois-Drouais et autour du Massif du Vexin. Les zones agricoles se situant à la lisière des forêts (lisières agricoles) constituent des corridors fonctionnels importants, permettant à la faune de se déplacer d'un milieu à un autre.

**Des zones humides :** la Seine traverse le territoire sur environ 90 km. Le fleuve est connecté à plusieurs rus et cours d'eau affluents, qui constituent des vallées humides secondaires tout autour (La Vaucouleurs, la Mauldre, l'Oise...). De ce fait les zones humides sont nombreuses sur le territoire et participent au déploiement de la Trame Bleue. Le territoire comprend ainsi des bois marécageux, des prairies humides, des réseaux de mares, des tourbières, et des étangs. Il comprend notamment 23 îles, qui constituent des zones humides d'intérêt, comme l'île-de-Devant, intégrée dans plusieurs continuités écologiques et situé sur la Seine, en face de la ville de Conflans-Sainte-Honorine.



Afin de protéger ces zones écologiques à fort enjeux, la CU fait actuellement l'objet de 47 zonages réglementaires, recouvrant 38% du territoire. Parmi ces zones : trois zones de protection Natura 2000, deux zones de protection spéciales de conservation, 35 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) I et 12 ZNIEFF II. Ces réglementations attestent ainsi de l'intérêt écologique des milieux naturels présents sur le territoire.





Ces zones protégées s'intègrent dans plusieurs grands sites remarquables en termes de biodiversité, identifiés dans le PLUI OAP Trame Verte et Bleue et dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (Annexe 4) :

- Des cœurs des Boucles de Seine Aval (Guernes-Moisson), à l'est du territoire.
- Les forêts de Rosny-sur-Seine, des Alluets, de l'Hautil et de Verneuil-sur-Seine.
- Les vallées et buttes boisées du Parc Naturel Régional du Vexin (Buttes d'Arthiès et Vexin du Sud).
- D'anciennes zones de carrières réhabilitées recolonisées par la biodiversité : Guerville, Limay, Juziers, Flins...
- Les grands plans d'eau d'Elisabethville, Verneuil-les-Mureaux et d'Achères.
- Le plateau de Ménerville.
- De nombreux sites d'intérêt écologique à valoriser.

Depuis quelques décennies, l'intensité des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) crée des coupures entre les réservoirs et les continuités, et met en danger la biodiversité. Aujourd'hui, l'enjeu pour la Communauté urbaine est de disposer d'une meilleure connaissance de la biodiversité présente sur son territoire, afin de pouvoir l'intégrer dans ses documents de planification territoriale. L'objectif étant de prendre en compte la biodiversité dans les décisions d'aménagement et ainsi de mieux la protéger. Les pertes nettes de biodiversité causées par des projets d'aménagement seront contrebalancées par des mesures de compensation écologique.

Un des projets vise l'amélioration de la connaissance de la biodiversité (Atlas de la biodiversité). Les deux autres visent la préservation et l'ouverture de certains sites naturels au public, dans une optique de sensibilisation de la population à l'environnement.

## Bilan AFOM

### Atouts

- Des espaces naturels nombreux et diversifiés, accueillant une faune et une flore d'intérêt.
- Territoire traversé par la Seine, élément structurant du paysage, qui a généré au fil des ans l'apparition de milieux divers et notamment de nombreux milieux humides.

### Faiblesses

- Densité urbaine importante, qui limite les espaces naturels et agricoles.
- Présence de zones urbaines, d'infrastructures routières et ferrées, créant des coupures entre les réservoirs de biodiversité et les continuités

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs sites protégés par des zonages réglementaires, dont trois zones Natura 2000</li> <li>- Présence du PNR du Vexin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologiques.</li> <li>- Connaissance trop peu approfondie de la biodiversité du territoire, empêchant de la préserver au mieux.</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance sur la biodiversité qui permettra de mieux former les acteurs et de mieux anticiper les politiques publiques.</li> <li>- Volonté des acteurs de mettre en place des mesures de préservation de la biodiversité et d'ouverture des sites au public.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts de l'urbanisation et des activités humaines sur la biodiversité.</li> <li>- Non prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification territoriale.</li> </ul>

### Synergie interfonds

Les espaces naturels classés en zone Natura 2000 pourront bénéficier de financements FEADER au titre du programme LEADER, dispositif porté par l'ADADSA.

## 1.4 Rénovation énergétique des logements sociaux

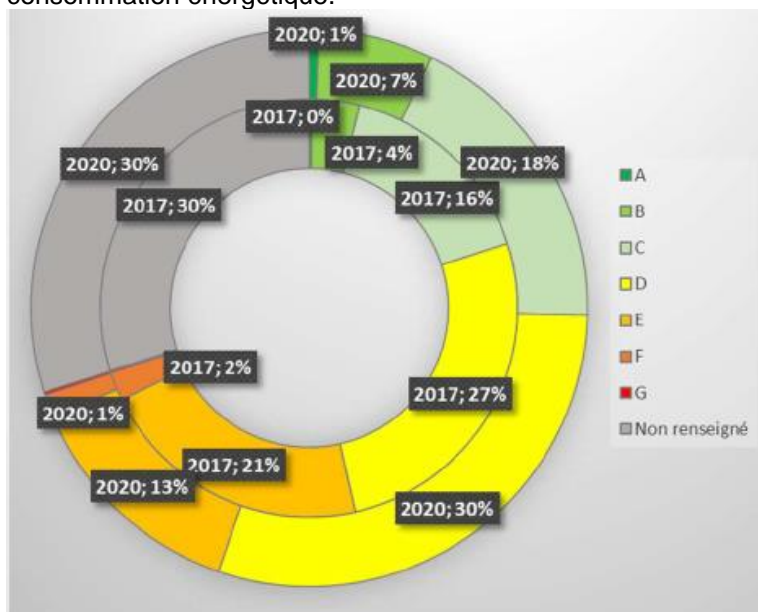
### Contexte et grands enjeux

Aujourd'hui le territoire offre un parc de 43 000 logements locatifs sociaux gérés par une trentaine de bailleurs sociaux. Les logements locatifs sociaux sont concentrés sur l'axe Seine, pour moitié sur quatre communes (Mantes-la-Jolie, Poissy, Les Mureaux et Achères) et pour près des 2/3 dans une commune disposant d'un QPV.

### Situation énergétique en amélioration mais parc social encore énergivore

La part des logements sociaux économes en énergie (étiquette A&B) progresse vite, de 3,9% en 2017 à 7,25% du parc en 2020 sous l'action des réhabilitations et des nouvelles constructions.

Le parc social énergivore se réduit progressivement depuis 2017, en passant de 23,7% à 14,8% en 2020. 5 900 logements sociaux énergivores ont disparu (par démolition ou réhabilitation). Cependant près d'un tiers des logements sociaux doivent faire l'objet d'un audit énergétique afin de qualifier sa consommation énergétique.



Etiquette énergétique du parc social de GPS&O, source RPLS

## Effort important de réhabilitation du parc social dans les projets de renouvellement urbain

Environ 8 000 logements sociaux sont programmés en réhabilitation thermique sur 10 ans (2018-2027). Cela représenterait 67% de l'objectif du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergements (SRHH) pour GPS&O (1100 à 1300 logements par an). Deux tiers de ces réhabilitations sont prévus dans les grands projets liés à la rénovation urbaine. Ces 8 000 réhabilitations de logements sociaux se décomposent comme suit :

- 2400 logements ont fait l'objet de travaux entre 2018 et 2020, soit 67% de l'objectif à mi-parcours du PLHI, dont 1 210 dans les projets de renouvellement urbain. Cela représente 36% de l'objectif annuel de rénovation du PCAET.
- 3 750 logements seront réhabilités entre 2021 et 2027, via les financements ANRU et Département des Yvelines.
- 1 850 logements, hors QPV, feront l'objet de travaux de réhabilitation d'ici 2027.

Les rénovations thermiques envisagées répondent à un double objectif : la réduction des GES et la diminution de la facture énergétique, du fait de la réduction des charges pour les locataires.

Le PLHI, approuvé le 14 février 2019 et couvrant la période 2018-2023, a été construit autour de cinq orientations stratégiques, dont la deuxième concerne le parc social. Ainsi l'axe 2.6 du PLHI incite les opérateurs sociaux à poursuivre les réhabilitations des bâtiments dans une double approche environnementale et sociale, et l'adaptation liée à la perte d'autonomie et à s'inscrire dans les démarches franciliens de type « Bâtiment durable d'Ile-de-France ».

Au vu de ce diagnostic, les projets présentés dans le plan d'actions vont aller dans ce sens. Ces projets ciblent 863 logements (soit 23% des logements dont la réhabilitation thermique est envisagée d'ici 2027) sur le territoire, avec deux projets dans le NPNRU (quartier du Val-Fourré et projet de Limay) et deux projets dans les quartiers en renouvellement urbain hors ANRU (Mantes-la-Ville et Vernouillet). Ces quatre projets ont pour objectif de gagner au minimum deux classes énergétiques.

### Bilan AFOM

#### Atouts

- Objectifs de rénovation thermique du parc social fixés dans le PLHI et dans le PCAET
- Rénovation thermique au cœur des projets de rénovation urbaine et traduite dans les conventions de quartier ANRU et le dispositif PRIOR porté par le Département.
- Des projets visant un double objectif : la réduction des émissions de GES et la réduction des charges des locataires.
- Des bailleurs impliqués dans des démarches d'économie circulaire, intégrant le réemploi des matériaux

#### Faiblesses

- Parc très vieillissant et mauvaise qualité des bâtiments.
- Environ 15% des logements sociaux sont encore considérés comme étant énergivores.

#### Opportunités

- Travail engagé entre les bailleurs et les collectivités pour réduire la facture énergétique, pour améliorer l'efficacité énergétique et renforcer l'attractivité de ces quartiers (ANRU et PRIOR).
- La stratégie économie circulaire de la Communauté urbaine vise à soutenir une construction circulaire dans son axe 2 "Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire".

#### Menaces

- Aggravation de la vulnérabilité des foyers disposant de peu de ressources, en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie
- Accentuation de la précarité énergétique pour certaines populations.

### Synergie interfonds

Si le projet intègre des clauses sociales, il pourra être déposé sur le volet de l'inclusion sociale du FSE porté par le Conseil départemental des Yvelines.

## 1.5 Economie circulaire

### Contexte et grands enjeux

La Communauté urbaine a souhaité s'investir dans le domaine de l'économie circulaire. Elle est lauréate des appels à manifestation d'intérêt CITEC portés par l'ADEME, et "Territoires franciliens circulaires", portés par la Région, l'ADEME, la Banque des territoires et la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement). Dans ce contexte et depuis la rentrée 2022, elle a entamé, avec les élus, les agents et les acteurs du territoire, la construction d'une stratégie d'économie circulaire. Celle-ci vise des changements de comportements dans les modes de vie et de consommation des citoyens, afin de lutter contre le réchauffement climatique. Cette stratégie comportera plusieurs volets :

- L'économie circulaire dans le BTP
- L'économie circulaire dans l'industrie
- L'économie circulaire dans l'agriculture et l'alimentation
- Le développement du réemploi et de la réparation
- La réduction des déchets et l'amélioration du recyclage

Parmi ces thématiques, la Communauté urbaine est compétente en matière de collecte et de traitement de déchets, à l'intérieur duquel le réemploi est un des enjeux, *via* le réseau des déchèteries. S'agissant d'un des services de proximité les plus importants, la Communauté urbaine a décidé de mettre l'accent sur ce volet dans le cadre de la candidature ITI.

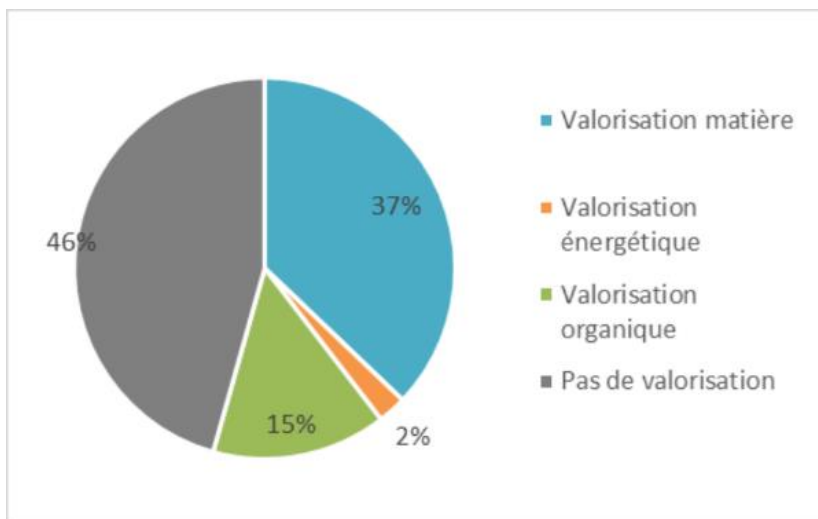
GPS&O a déjà engagé des démarches pour la réduction des déchets : l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA), adopté en 2019 pour une durée de six ans et un schéma directeur des déchèteries. La Communauté urbaine engage aussi actuellement une réflexion sur sa compétence dans le cadre des assises des déchets, initiées depuis octobre 2022. Cette démarche sera l'occasion de définir de nouveaux modèles *via* des déchèteries nouvelle génération, où le réemploi est au cœur des services proposés. Ces projets doivent être en phase avec les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux actuels.

En effet, selon le PLPDMA, en 2016, 56 137 tonnes de déchets ont été collectées au total sur les douze déchèteries du territoire. Ce chiffre était en augmentation de 3,1% par rapport à 2015, avec une forte hausse sur les flux tout venant, la ferraille et le bois.

En 2016, le taux de valorisation des déchets au sein des déchèteries était de 54% :

- 37% des déchets ont été valorisés grâce au réemploi ou au recyclage.
- 2% des déchets ont été valorisés énergétiquement par combustion ou méthanisation. Dans le cadre de sa démarche sur l'économie circulaire, la Communauté urbaine a entrepris l'installation d'un microméthaniseur.
- 15% des déchets ont été valorisés grâce à la valorisation organique. Il s'agit principalement des déchets verts, agricoles, alimentaires...
- Les 46% restant ont été enfouis sous terre, alors qu'ils auraient pu être valorisés grâce au réemploi ou au recyclage. Il s'agissait en grande partie du tout-venant (91%) et des gravats. C'est notamment sur ces deux types de déchets que la Communauté urbaine souhaite agir en développant leur réemploi.





### La valorisation des déchets de déchèteries en 2016

Aujourd'hui, l'offre de service en matière de réemploi est limitée et ne concerne que trois déchèteries sur les douze que comporte le territoire : celles de Mantes-la-Jolie, de Mantes-la-Ville et d'Aubergenville. En 2016, 48 tonnes de déchets ont ainsi été récupérés et réutilisés. La Communauté urbaine a pour ambition de renforcer son offre. Le déménagement de la déchèterie actuelle des Mureaux sera une opportunité pour la Communauté urbaine de créer une déchèterie nouvelle génération ciblée sur le réemploi, au travers la création et l'animation d'une zone de donnerie. Par ailleurs et plus transversalement, les problématiques du réemploi de matériaux et de l'utilisation de matériaux écoresponsables sont prises en compte par les bailleurs sociaux du territoire, qui l'ont intégré dans les projets de rénovation de leurs parcs.

### Bilan AFOM

#### Atouts

- Des zones de réemploi dans des déchèteries déjà présentes sur le territoire et dont l'utilité a été prouvée.
- Le réemploi représente à un enjeu social et répond aux besoins des populations modestes (1/4 des habitants du territoire vivent dans des quartiers d'habitat social).

#### Faiblesses

- Population importante sur le territoire, conduisant à une large production de déchets.
- Actuellement, trop peu de déchets sont valorisés.

#### Opportunités

- Une stratégie d'économie circulaire en cours d'élaboration par la CU : axe 4 visant à favoriser le réemploi.
- Le réemploi est un aujourd'hui une préoccupation sociétale.
- Expérimentation d'une démarche d'économie circulaire et collaborative, et plus particulièrement d'écologie industrielle et territoriale, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Versailles Yvelines.

#### Menaces

- Le nombre de déchets enfouis sous terre entraîne la pollution des sols et de l'eau.

### Synergie interfonds

Ce projet va permettre de développer des complémentarités avec le FSE + :

- Sur le volet de l'inclusion sociale du FSE porté par le Conseil départemental des Yvelines, dans la mesure où des actions d'insertion seraient déployées.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions qui sera déployé au titre de l'économie circulaire, les actions liées à l'axe 4 « accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique » pourront être financées dans le cadre du programme LEADER.

## 2. Projet de territoire

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a approuvé, lors du Conseil communautaire du 20 octobre 2022, son projet de territoire. Il est issu d'un travail collaboratif engagé depuis le printemps 2021, qui a permis de mobiliser élus, agents de la Communauté urbaine, acteurs socioprofessionnels, associatifs, institutionnels du territoire et experts sur une vingtaine d'ateliers thématiques. De plus, deux enquêtes, la première à destination des élus des communes et la seconde à destination des habitants, ont également été menées dans l'objectif de concerter les principales parties prenantes du projet de territoire. Le projet de territoire de la CU se décline en quatre axes de priorité :

- Un territoire tourné vers la proximité
- Un territoire dynamique et attractif
- Un territoire accessible et accueillant
- Un territoire solidaire et engagé

En préalable, la Communauté urbaine a également mis en place ces documents stratégiques :

- Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) approuvé le 16 janvier 2020
- Le Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) approuvé le 14 février 2019
- Le Plan climat, air énergie territorial (PCAET) approuvé le 2 décembre 2019

De plus, GPS&O a fait l'objet de nombreuses contractualisations dans les domaines de la cohésion sociale, territoriale et de la transition écologique : Contrat-Plan-Etat-Région (CPER), ANRU, CRTE, Action Cœur de ville, Petites villes de demain, Contrat d'Objectif Territorial (COT). Ces outils viendront renforcer les moyens d'actions et seront des leviers pour déployer les politiques communautaires. Les moyens complémentaires que pourraient apporter le FEDER s'additionneraient pour résorber les inégalités sociales et spatiales, renforcer l'attractivité et la transition écologique.

Enfin la Communauté urbaine conduit actuellement des études ou des réflexions pour définir sa stratégie dans des domaines thématiques spécifiques : la DATA et les services numériques, l'économie circulaire ou encore la gestion des déchets (assise des déchets).

Le plan d'actions composé de 15 projets (cf. tableau de synthèse) s'inscrit bien dans les orientations stratégiques du territoire évoquées ci-dessus.

### 2.1 Territoire tourné vers la proximité

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est une très jeune intercommunalité francilienne composée de 73 communes de typologie différentes. Elle intervient en étant au service des communes, pour avancer avec ces dernières de façon à répondre aux attentes des habitants, notamment pour la réalisation de grands équipements structurants et pour l'exercice des compétences de proximité parmi lesquelles figurent l'assainissement, l'eau potable, la collecte et le traitement des déchets, la voirie mais aussi la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

La Communauté urbaine a pour ambition d'améliorer l'efficacité des services de proximité qu'elle propose à ses habitants. Les outils numériques seront centraux pour assurer une information efficace auprès des usagers et prendre en compte leurs besoins de façon à adapter les services si nécessaire. Il sera un des trois leviers pour déployer cette proximité au même niveau que le renforcement des interactions avec les communes, dans la conception et la réalisation des opérations, ou encore le développement de la mutualisation des services de proximité.

GPS&O engage une réflexion, accompagnée par un prestataire, pour définir sa stratégie DATA et numérique équitable en accompagnant l'ensemble des usagers du territoire. Celle-ci répondra aux orientations de la loi du 15 novembre 2021 et s'inscrira dans ses documents cadres stratégiques, à commencer par le PCAET (cf. note sur la stratégie numérique communautaire – Annexe 2). Les usagers cibles sont :

- Les entreprises, en contribuant au développement de nouveaux services, de nouveaux métiers et en favorisant l'innovation ;
- Les habitants, en promouvant la sobriété numérique, l'inclusion, l'éducation et la connaissance du numérique ;
- Les communes et leurs groupements, en proposant une mutualisation des infrastructures et de l'ingénierie ;
- Les associations, notamment culturelles, en promouvant la création, la production et la diffusion culturelle numérique.

Les projets présentés dans la candidature ITI s'inscriront dans ces orientations, et, d'ores et déjà, la Communauté urbaine prévoit de déployer :

- Une interface usager avec un guichet numérique accessible 24/24 et 7/7 afin d'assurer la mise en ligne de l'ensemble de ses services. Il pourrait accueillir les services numériques des communes membres.
- Deux outils pour accélérer la transition écologique et énergétique, l'un dans le domaine de l'assainissement, l'autre sur la création d'une plateforme dédiée à la rénovation thermique.
- Une plateforme open data sur les données du territoire, de façon à les rendre plus accessibles aux citoyens et aux communes.

Les communes du territoire et notamment la ville de Poissy, partagent la même vision que la Communauté urbaine, elle souhaite placer l'utilisateur au cœur des transformations numériques de son territoire, en ayant une approche pour lutter contre la fracture numérique. Une association va aussi transformer son activité via la mobilisation d'outils numériques.

Les projets répondent aux objectifs du Schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et du CPER, du fait qu'ils concourent au développement numérique des territoires, à la réduction de la fracture numérique et au renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au bénéfice des habitants. Les projets répondent aussi à la stratégie de l'UE « Une Europe adaptée à l'ère du numérique » qui vise la numérisation des services publics avec la mise en ligne des services, la protection et l'accès aux données ainsi que l'utilisation de l'outil numérique pour faciliter le quotidien des citoyens.

## **2.2 Territoire dynamique et attractif**

L'ambition fixée par le projet de territoire est de renforcer l'économie locale et développer son attractivité en basant sa transformation sur un nouveau modèle de développement et en accompagnant les communes dans leurs projets de revitalisation.

Le territoire de la Communauté urbaine, entre la métropole parisienne et la Normandie est un territoire de flux, marqué par un héritage industriel fort avec des entreprises de renom dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique aujourd'hui en pleine mutation. De plus, le modèle actuel avec de fortes circulations des richesses produites ici et consommées ailleurs présente un essoufflement.

Notre territoire est par ailleurs impacté par de nombreux changements de tout ordre : installation de nouvelles populations, transition économique de notre secteur industriel, évolution des modes de vie des individus à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ces éléments amènent la Communauté urbaine à réinterroger son modèle de développement.

Par ailleurs la multipolarité de la Communauté urbaine est mise en avant comme sa spécificité la plus marquante. Elle est une réalité pour les habitants dans leur pratique du territoire et correspond à une réalité économique. Cette réalité s'intensifie alors qu'une partie de la population exprime sa volonté de vivre et travailler dans des villes à taille humaine, mixant qualité du cadre de vie et potentiel d'emplois. La Communauté urbaine soutient les projets de revitalisation de ses villes qui vont permettre un meilleur maillage urbain, en articulation avec les bourgs du territoire. Ces initiatives sont soutenues dans le cadre de plusieurs dispositifs de cohésion territoriale comme « Action Cœur de Ville » ou « Petites villes de demain », dont la Communauté urbaine est partenaire.

Le projet de Tiers-lieux multi services "Place des Services" de la ville d'Épône est une illustration parfaite des orientations partagées entre la Communauté urbaine et la commune, pour développer des offres innovantes. La création de ce tiers-lieu, en lien avec la Poste, va créer une nouvelle centralité productrice d'activités et de services, pour répondre aux besoins spécifiques des habitants et être un lieu de solidarité (coworking/télétravail, télé médecine, services commerçants bailleurs...). Ce projet est intégré dans l'axe 5 du CRTE dédié à la cohésion territoriale. Il est par ailleurs lauréat de l'appel à projet régional sur les tiers-lieux.

La création d'un nouveau modèle passera par la définition d'une stratégie en matière de développement économique qui va s'appuyer sur les projets en cours répondant à cet enjeu, notamment en matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant. La Communauté urbaine souhaite mailler son territoire, au centre et à l'est notamment, de tiers-lieux collaboratifs ouverts à la communauté d'entrepreneurs et aux porteurs de projets innovants, en mêlant espace de coworking et services et en ayant pour référence l'incubateur PI CUBE de Mantes-la-Jolie.

Enfin dans le domaine de la formation, la Communauté urbaine va soutenir l'initiative des acteurs des secteurs de la santé, du social, du médicosocial, qui se sont associés pour structurer un campus



d'envergure sur ces métiers sous la houlette du conseil départemental des Yvelines, avec l'appui du GIP (Groupement Public d'Intérêt) Autonomy, et en partenariat avec entre autres l'université Versailles Saint Quentin. Dans ce projet sera créé un espace de simulation pédagogique cure & care qui vise l'enrichissement de l'apprentissage et des contenus pédagogiques grâce aux technologies numérique et à la réalité virtuelle.

Les projets répondent aux objectifs du SDRIF, de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN), du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la Recherche et l'Innovation (SRESRI) et de la Stratégie "Une Europe adaptée à l'ère du numérique" de l'UE car ils soutiennent le renouvellement urbain dans le but de renforcer l'attractivité du territoire, le développement de tiers-lieux, la création de nouveaux modes de travail, l'accompagnement des entrepreneurs et des porteurs de projets innovants, ou encore le développement de formations professionnelles en lien avec les besoins du territoire.

### **2.3 Territoire accueillant et accessible**

La Communauté urbaine est composée d'une mosaïque de bassins et de modes de vie qui accueillent une population très diversifiée. Sur la base d'un principe d'équité, GPS&O se doit de répondre à l'ensemble des aspirations des habitants, en s'attachant particulièrement à éviter les risques d'isolement de certaines parties du territoire, les bourgs ruraux ou les quartiers prioritaires. Il s'agit de donner des perspectives de trajectoire résidentielle aux habitants de ces territoires urbains en agissant sur la qualité résidentielle des logements existants, en traitant les problématiques comme l'habitat indigne ou les passoires thermiques, tout en proposant de nouveaux programmes adaptés aux évolutions des modes de vie.

Le projet de territoire ainsi formulé cible dans les actions à déployer l'accompagnement des projets de rénovation thermique des bâtiments notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

L'orientation 2.6 du PLHI « Agir pour un parc social attractif » fixe plusieurs objectifs globaux concernant :

- L'intégration des quartiers d'habitat social dans la dynamique de développement et de fonctionnement du territoire ;
- La transformation de ces quartiers par l'apport de toutes les aménités de façon à renforcer leur attractivité ;
- L'amélioration des équilibres entre les différentes catégories de logement pour les rendre plus mixte.

Cette orientation 2.6 intègre aussi l'amélioration du parc social existant dans tous ces aspects avec une incitation des bailleurs sociaux à poursuivre les réhabilitations thermiques dans une double approche environnementale (réduction des émissions de GES) et sociale (réduction des charges pour les locataires).

Ces rénovations s'inscrivent dans le PCAET au titre de l'action 1.4 concernant la performance énergétique des logements sociaux et privés collectifs. Leur rénovation est identifiée comme un levier d'action plus facilement mobilisable pour atteindre les objectifs de rénovation du parc de logements tout en luttant contre la précarité énergétique. Les objectifs cibles étant :

- Réduction de 38% des consommations d'énergie et de 62% des émissions de gaz à effet de serre
- Rénovation énergétique de 2% des logements par an rénovés soit 3 400 logements par an
- Réduction de la facture énergétique de 18% soit 44M € en moins pour les ménages

Les 4 projets portés par les bailleurs sont inscrits dans les projets du NPNRU ou des projets de renouvellement urbain soutenus par le Conseil départemental.

- Le projet Cuvier au Val-Fourré (Batigère) : l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle du projet de RU du Val-Fourré en cours de finalisation précise que la réhabilitation des logements se pose d'abord en termes de confort afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de renforcement de l'image d'une nouvelle adresse résidentielle, notamment en s'appuyant sur une nouvelle image architecturale. La fiche analytique et technique (FAT) pour l'opération Cuvier vise un label BBC rénovation 2009.
- Les projets des Résidences Champarts et La Chasse à Limay (Logirep) sont inscrits dans le projet global de renouvellement urbain du quartier Centre Sud de Limay (ANRU) et seront soutenus financièrement via le dispositif PRIOR Renouvellement urbain avec pour cible le label BBC rénovation.
- Le projet Les Merisiers à Mantes-la-Ville (Batigère Développement) est un futur projet de

renouvellement urbain porté par la ville de Mantes-la-Ville, les bailleurs et de la CU. Il vise le label BBC Rénovation.

- Le projet de la Résidence du Parc à Vernouillet CDC Habitat est soutenu par le Département des Yvelines via le dispositif PRIOR et est inscrit dans le programme "Fabrique prospective" de l'ANCT.

Les projets répondent aux objectifs du SDRIF, de la stratégie européenne sur la rénovation thermique et du Pacte vert de l'UE car ils visent le renouvellement urbain et la rénovation énergétique du parc immobilier, la création d'éco quartier intégrant davantage d'espaces verts, la réduction de la facture énergétique des ménages ou encore la santé et le bien-être des habitants.

## **2.4 Territoire solidaire et engagé**

La Communauté urbaine souhaite au travers de ses politiques publiques porter un engagement sur la solidarité et la protection des ressources pour demain. Deux tiers de son territoire est constitué d'espaces naturels et agricoles qui doivent être préservés alors même que s'intensifie le développement urbain. La Communauté urbaine se doit d'assurer son développement tout en intégrant les enjeux de la transition écologique. Elle joue un rôle fort dans le portage du PCAET, du CRTE ou encore du développement de l'économie circulaire.

En matière de biodiversité le territoire de GPS&O présente une diversité d'espaces naturels qui doit être préservée. 38% du territoire est couvert par 47 zonages réglementaires, regroupant des zones écologiques à enjeux. Parmi celles-ci : trois zones de protection Natura 2000, deux zones de protection spéciales de conservation, 35 ZNIEFF I et 12 ZNIEFF II. Ces réglementations attestent ainsi de l'intérêt écologique des milieux naturels présents sur le territoire.

Le territoire est traversé par un ensemble de continuités écologiques qui constituent la Trame verte et bleue du territoire. Ces continuités relient les grands réservoirs de biodiversité constitués notamment par le PNR du Vexin, constitutif de la sous-trame boisée et qui participe à la Trame verte ; la Vallée de la Seine Aval qui regroupe les sous-trames herbacée et aquatique ; et le Mantois-Drouais constitué des sous-trames herbacée et des milieux ouverts et semi-ouverts.

La Communauté urbaine et les communes membres impactent cette biodiversité à travers l'exercice de leurs compétences et de la gestion de leur patrimoine, c'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite intégrer la biodiversité dans ses politiques et dans ses documents de planification territoriale, ainsi que dans ceux de nos communes membres.

La Communauté urbaine va élaborer une stratégie de préservation de la biodiversité sur le territoire de façon à disposer de connaissances via la mise en place d'un atlas. Celles-ci seront intégrées dans le PCAET et participeront également à l'élaboration d'une stratégie ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Les projets portés par les communes d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine (Parc d'Achères et Ile-de-Devant) s'inscrivent dans cette logique de préservation et d'ouverture maîtrisée auprès du public.

En matière d'économie circulaire, la Communauté urbaine est engagée dans une démarche visant à mettre en place une stratégie et un plan d'actions. GPS&O est effectivement lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt CITEC, porté par l'ADEME Ile-de-France, qui vise à mettre en place une démarche territoriale de réduction de la consommation de ressources articulée avec le PCAET, dans le cadre du programme Territoire engagé pour la transition écologique. La Communauté urbaine est également lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires franciliens circulaires", portés par la Région, l'ADEME, la Banque des territoires et la DRIEAT.

Cette stratégie approuvée par le COPIL du 17 novembre 2022 est aujourd'hui orientée autour de 6 axes, le plan d'actions est en cours de construction :

- Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire ;
- Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire ;
- Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception ;
- Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique ;
- Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation ;
- Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour une plus-value partagée.

La feuille de route de l'économie circulaire sera validée par le Conseil communautaire durant le premier semestre 2023.

La mise en place de la stratégie économie circulaire est inscrite dans le CRTE de la Communauté urbaine au titre de l'axe 4 : transition écologique – Economie circulaire et dans le COT signé avec l'ADEME.

Le projet de création et d'animation d'une zone de donnerie porté par la CU s'inscrit bien dans la 5<sup>ème</sup> priorité « Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation ». Cela traduit le souhait de la Communauté urbaine de se mobiliser en priorité sur cette question du réemploi qui est un véritable enjeu dans le cadre du traitement de la compétence sur la gestion des déchets, une des principales compétences de proximité. Ce projet permettra de concilier des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, tout en renforçant la qualité de services aux habitants.

Par ailleurs et de façon transversale, les projets portés par les quatre bailleurs intègrent l'économie circulaire par la baisse de l'utilisation d'éco matériaux, de matériaux de biosourcés et déploient des stratégies de réemploi. Ces projets s'intègrent dans l'axe 2 de la stratégie économie circulaire de la CU, " limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire".

Les projets répondent aux objectifs du SDRIF, du SRCE, du Pacte vert et de la Stratégie de l'UE pour la biodiversité car ils visent une meilleure connaissance de la biodiversité, sa prise en compte dans les politiques d'aménagement, la sensibilisation des habitants à la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que la réduction des déchets et le réemploi d'objets et de matériaux.

## 2.5 Synthèse du plan d'actions au regard des orientations du projet de territoire

Projet de territoire : ambition et feuille de route		Démarches stratégiques et contractuelles	Projets du plan d'actions
<b>UN TERRITOIRE TOURNE VERS LA PROXIMITÉ</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la qualité des services de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les services publics aux besoins des usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie numérique et DATA équitable en accompagnant l'ensemble des usagers du territoire</li> </ul>	<b>Numérisation des territoires et outils numérique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité et qualité des services pour les habitants du territoire via la création d'outils numériques (CU GPS&amp;O)</li> <li>Stratégie et mise en œuvre de la DATA sur le territoire de la CU (CU GPS&amp;O)</li> <li>L'usager au cœur de transformations numériques du territoire (Commune de Poissy)</li> <li>Banque du livre à haute technologie - Epône (Bibliothèque sans frontières)</li> </ul>
<b>UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF</b>			
<p>Renforcer l'économie locale et développer notre attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une ambition de transformation par un nouveau modèle de développement économique</li> <li>Une ambition d'accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire la stratégie de développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petite ville de demain</li> <li>CRTE (axe 5 ; cohésion territoriale et axe 3 ; développement économique - tiers lieux et coworking)</li> <li>Parcours de l'entrepreneur</li> </ul>	<b>Numérisation des territoire, tiers lieux et enseignement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tiers lieux multiserviiciels -Place des Services (Commune d'Epône)</li> <li>Maillage du territoire de tiers-lieux ouverts à la communauté des porteurs de projets innovants et aux entreprises (CU GPS&amp;O)</li> <li>Campus des métiers : Espace de simulation pédagogique basé le numérique Les Mureaux (Département des Yvelines)</li> </ul>
<b>UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET ACCUEILLANT</b>			
<p>Mieux nous déplacer et habiter dans un territoire préservé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une ambition d'équité dans l'accès à la mobilité et à l'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agir avec équité sur la qualité résidentielle (accompagner projet de rénovation des bâtiments notamment RU)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes NPNRU nationaux et régionaux</li> <li>PRIOR Rénovation urbaine (CD78)</li> <li>PLHI (axe 2.6 ; parc social)</li> <li>PCAET (axe 1 ; sobriété, performance énergétique et climatique)</li> <li>CRTE (axe 4 ; transition écologique)</li> </ul>	<b>Rénovation thermique des logements sociaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation 116 logements Résidence Champarts &amp; La Chasse-Limay (Logirep)</li> <li>Rénovation 110 logements- Résidence du Parc Vernouillet - (CDC Habitat)</li> <li>Rénovation thermique de 80 logements -Résidence Cuvier - Quartier de Val-Fourré - Mantes-la-Jolie (Batigère Développement)</li> <li>Rénovation de 557 logements – Résidence les Merisiers - Mantes-la-Ville -(Batigère )</li> </ul>



Projet de territoire : ambition et feuille de route		Démarches contractuelles	stratégiques et	Projets du plan d'actions
<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ENGAGE</b>				
<p>Mieux vivre ensemble et protéger nos ressources pour demain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ambition de solidarité</li> <li>• Une ambition environnementale et écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger nos ressources de demain</li> </ul>	<p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PLUI - OAP Trame verte et bleue</li> <li>• PCAET (axe 5 ; Modes de production agricole et d'alimentation, et adaptation au changement climatique)</li> <li>• CRTE (axe 4 ; transition écologique – biodiversité)</li> </ul> <p><b>Economie circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie économie circulaire</li> <li>• AMI CITEC-Programme territoire engagé dans la transition écologique</li> <li>• AMI « Territoires franciliens circulaires »</li> <li>• PLPDMA</li> <li>• PCAET (axe 4 ; développer une économie durable et inclusive en mobilisant les acteurs économiques, les collectivités et les citoyens du territoire)</li> <li>• CRTE (axe 4 ; transition écologique – Economie circulaire)</li> <li>• Assises des déchets</li> </ul>	<p><b>Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et animation de l'atlas de biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine (CU GPS&amp;O)</li> <li>• Création du parc d'Achères Ouest (Commune d'Achères)</li> <li>• Ile de Devant : valorisation de la biodiversité et ouverture encadrée pour le public avec visée pédagogique (Commune de Conflans-Sainte-Honorine)</li> </ul> <p><b>Economie circulaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et animation d'un espace de donnerie (CU GPS&amp;O)</li> </ul>	